

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

50^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 05/05/2023

Ouverture des engagements : 05/05/2023

Clôture des engagements : 05/06/2023

Parution du carnet d'itinéraire : 08/06/2023

Dates et heures des reconnaissances : le samedi 10 juin 2023 de 9H à 17H ; le dimanche 11 juin 2023 de 9H à 17H ; le vendredi 16 juin 2023 de 8H à 12H.

Pré-vérification administrative au Siège de l'ASA d'Alès (Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 Saint Martin de Valgalgues)

le Samedi 10 juin 2023 de 8H30 à 12H00 et Dimanche 11 juin 2023 de 8H30 à 12H00.

Vérifications administratives le : vendredi 16 juin au Pôle Mécanique Alès-Cévennes, 30520 St Martin de Valgalgues de 16H30 à 18H00.

Vérifications techniques le : vendredi 16 juin au Pôle Mécanique Alès-Cévennes, 30520 St Martin de Valgalgues de 16H00 à 19H15.

Heure de mise en place du parc de départ le : vendredi 16 juin au Pôle Mécanique Alès-Cévennes à 16H.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 16 juin à 19H00 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalgues.

Publication des équipages admis au départ le vendredi 16 juin à 20H30 Lieu : Pole Mécanique – Saint Martin de Valgalgues.

Publication des heures et ordres de départ le : le vendredi 16 juin à 20H30 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalgues.

Briefing des pilotes prioritaires le vendredi 16 juin à 20h00 Lieu : Pole Mécanique – Saint Martin de Valgalgues.

Départ le samedi 17 juin 2023 à 7H30 de : Pôle Mécanique – 30 520 Saint Martin de Valgalgues

Arrivée à : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalgues à 17H21 pour le premier véhicule VHRS

Vérification finale le : 17 juin 2023 18H30 Lieu : Pôle Mécanique

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 17 juin 2023 à 17h30 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalgues

Remise des prix le : 17 juin 2023 à 19h00 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalgues

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 50^{ème} Rallye National du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 331 en date du 27 avril 2023.

Comité d'Organisation

Président	Frédéric ROSSEL	Licence n°3954
Président Délégué	Samuel TEISSIER	Licence n°2010
Vice-Président	Eric PERIER	Licence n°145553
Vice-Président	Yannick TRIBES	Licence n°187790
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Secrétaires Adjointes	Edwige APARICIO Laurence GRAND	Licence n°316808 Licence n°316809
Trésorier	Michel AGUILLON-ORTIZ	Licence n°5373
Trésorier Adjoint	Nicolas BARONI	Licence n°205725

et M. Vincent BELTOISE ; M. René BRUNET, M. Olivier COULET ; M. Fabien DARDALHON, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, Mme Aurélie CUCHEVAL ; M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL ainsi que Mme Léa CLEMENT, Mme Fabienne MOLINES, M. Michel VEZON, ainsi que toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et de l'Ecurie des Camisards.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Allée Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Téléphone : 04 66 55 65 66

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Permanence du Rallye : lundi et mardi de 18h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

Adresse : Allée Lori TOSI, Pôle Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

1.1P. OFFICIELS

Observateur	M. Jean Claude LEFORESTIER	Licence n°1756
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jacques PAOLI	Licence n°1622
Commissaires Sportifs	M. Jacques GUINAMARD.	Licence n°14 569
	M. Hervé BESSON	Licence n°84 524
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n°15 891
Directeur de Course au PC	M. Patrick BOUTEILLER	Licence n°128 253
Directeurs de Course adjoints au PC	M. Yannick BARDIN	Licence n°46 622
	Mme Laura DUMAS (stagiaire).	Licence n°184 188
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Carmen BELCHI	Licence n°87 47
	M. Sébastien ROL.	Licence n°44 492

	M. Paul RUBINO	Licence n°118 002
	M. Guillaume FAYET.	Licence n°162 390
	Mme Evelyne ALLE.	Licence n°40 773
	Mme Aurélie CUCHEVAL (stagiaire)	Licence n°340 281
Directeur de Course Délégué BBR	M. Nicolas BALDIT	Licence n°134 045
Commissaire Technique responsable	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n°43054
Commissaires Techniques adjoints	M. David FOURTET.	Licence n°18310
	M. Sébastien BOUSQUET.	Licence n°243 494
	M. Cédric GINIER	Licence n°28 482
	Mme Cathy BERSZAKIEWICZ	Licence n°224902
	M. Michel MOLINE	Licence n°9502
	M. Christian MANGEMATIN	Licence n°6507
Médecin chef	ADAMU	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Valérie GINIER	Licence n° 174 698
	Mme Véronique CARBOU.	Licence n°119 788
	Mme Magali VIDAL.	Licence n°179 595
	M. Robert CLOS	Licence n°60 55
	M. Alain DESSENS.	Licence n°19 459
	M. Olivier COULET (Stagiaire).	Licence n°19 312
Juges de faits	Mme Martine VINCENT	Licence n°44 420
	M. Régis VINCENT	Licence n°47 545
Chargé des relations avec la presse	M. Patrice MARIN	Licence n° _____
Chronométrateurs	M. Jean Louis ALLE	Licence n°2267
	M. Kevin LABAUME	Licence n°250256
Classement		
Speaker	M.	Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye la Coupe de France 2023 des Rallyes Coefficient 4, le Championnat de ligue Occitanie Méditerranée – le Challenge ASA d'Alès

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au

50^{ème} Rallye National du GARD – Alès Agglomération

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 5 juin 2023 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 540 € avec la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 080 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Pôle-Mécanique Alès –Cévennes 30520 St Martin de Valgalgues

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard - représente un parcours de 234,69 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102,42. km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4/7 Aubignac – St Paul La Coste

ES 2/5/8 La Beaume – Branoux

ES 3/6/9 Pôle Mécanique

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le samedi 10 juin 2023 de 9H à 17H ;

Le dimanche 11 juin 2023 de 9H à 17H ;

Le vendredi 16 juin 2023 de 8H à 12H

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

SCRATCH.

1^{er} : 1000 € 2^e : 500 € 3^e : 250 €

Groupe si 10 partants ou plus (divisés par 2 si moins de 10 partants)

1^{er} : 540 2^{ème} : 200 et 3^{ème} : 100

Dans le cas où il y aurait moins de 80 partants les prix seront minorés de 30%.